

# Le communiqué de la Chambre des Compagnies de Théâtre pour Adultes

Les constats et recommandations des 85 compagnies de théâtre pour adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 17/05/2020 à 19:00

15 MAI 2020

La CCTA ne souhaite pas accroître le climat de nervosité qui semble dominer ces derniers jours dans notre secteur d'activité, très durement touché par les conséquences de la pandémie.

Néanmoins, la CCTA tient à faire part de sa très vive inquiétude sur une série d'éléments et à formuler une série de recommandations et mesures d'urgence.

## Aspects sanitaires

La CCTA se positionne clairement pour la reprise des répétitions et des représentations mais pas à n'importe quel prix.

- La CCTA demande à ce que soit mis en place un calendrier cohérent avec des mesures sanitaires claires et des possibilités concrètes de sécurisation de nos espaces de travail.
- Si la CCTA estime qu'une compagnie est responsable de son équipe ou de ses employé.e.s, qu'elle a à leur garantir des conditions de travail sécurisées, elle estime également que cette sécurisation dépend tout à la fois de protocoles comportementaux et de l'organisation des locaux et de la fourniture de matériel permettant cette sécurité. Les lieux d'accueil du travail (institutions culturelles ou espaces loués), via leurs directions ou les propriétaires de ces lieux, doivent prendre en charge cette organisation ; le matériel nécessaire et des règlements sectoriels spécifiques doivent leur être fournis.

- La CCTA réclame la création d'un nouveau statut spécial des métiers du plateau, statut garantissant une protection sanitaire maximale et l'accès prioritaire et régulier aux tests. Ce statut spécial devra être défini précisément en concertation avec des experts médicaux et le Ministère de la Culture dans les plus brefs délais.
- La CCTA refuse que des impératifs de rentabilité économique imposent l'adaptation des spectacles dans une durée et un cadre donnés. Toute modification de spectacle en réponse à la crise ne peut être motivée que par des recommandations scientifiques.

## **Emploi artistique et aspects budgétaires**

La CCTA attire l'attention sur une série de points liés au financement du secteur et à l'emploi artistique :

- La CCTA préconise un gel du renouvellement des statuts et un accès au chômage économique à minima jusqu'en août 2021.
- La CCTA alerte sur le fait que le financement de la mise en place des nouvelles normes sanitaires ne pourra en aucun cas impacter l'enveloppe des aides au projet.
- La CCTA rappelle que la revalorisation du CAPT à hauteur de 6.000.000 €, sa sanctuarisation et l'augmentation du montant minimum octroyé annuellement aux compagnies contrat-programmées afin que celles-ci ne dépendent plus de l'enveloppe consacrée à l'aide au projet, constituent trois de ses priorités maintes fois répétées. La CCTA préconise par ailleurs d'augmenter le plafond maximum alloué à l'aide à la création d'un premier projet à hauteur de 50.000€.
- La CCTA réclame en outre que le plafond des bourses de recherche octroyées par le CAPT soit relevé à hauteur de 50.000€, afin de soutenir l'expérimentation. La CCTA préconise, pour la bonne santé du secteur, qu'un minimum de 10 % du budget total de l'aide au projet soit destiné exclusivement à la recherche. Si elles sont actuellement contraintes à ne pas représenter le fruit de leur travail, les compagnies ont tout de même la possibilité de poursuivre leurs missions de recherche et d'expérimentation et entendent les mener.

- La CCTA constate avec inquiétude que le mécanisme du Tax-Shelter n'est pas un mode de financement sécurisé et qu'il risque de l'être encore moins dans la période économiquement difficile qui s'annonce. La CCTA souhaite que les pouvoirs publics en prennent pleinement conscience.
- La CCTA met en garde : les fonds d'urgence, en attente de la création d'un vaccin, ne doivent en aucun cas devenir un complément des contrats-programmes accordés aux institutions. Il serait catastrophique que le déséquilibre structurel sectoriel s'aggrave encore en cette période de crise.
- La CCTA propose de collecter, via un numéro de compte unique, les fonds d'urgence destinés à ses membres et de les répartir ensuite de manière juste et transparente en fonction des besoins.

Enfin, la CCTA tient à exprimer sa vive solidarité envers tou.te.s les travailleur.euse.s et toutes les personnes touché.e.s directement par la crise sans précédent que nous traversons, quel que soit leur secteur d'activité. Nous souhaitons que notre retour au travail puisse se faire sans aggraver la mise sous pression des travailleur.euse.s des secteurs en première ligne.

La Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes, fondée en novembre 2014, est une Fédération professionnelle, reconnue ORUA depuis 2016. Elle regroupe aujourd'hui 85 compagnies en FWB, contrats-programmées ou non. Contacts : Marion Pillé +32 479 13 09 77 Bérénice Masset +32 470 11 63 12



**Commentaire \***

**Signature \* Renquet Nadine**

**Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)**

